

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RU-901-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RU-901-2014 AUX FINS D'INCLURE DES DISPOSITIONS CONCERNANT L'OBLIGATION D'OBTENTION D'UN PERMIS D'OCCUPATION ANNUELLE RELATIF AUX RÉSIDENCES TOURISTIQUES

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue ultérieurement, conformément à la Loi;

ATTENDU que le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 est amendé en ajoutant, à la suite du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 76 intitulé « **OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'OCCUPATION** », le paragraphe 10^o suivant :

10^o La location de résidences de tourisms.

ARTICLE 2

Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 est amendé en ajoutant à la suite du 3^e alinéa de l'article 86 intitulé « **DÉLAI DE VALIDITÉ D'UN CERTIFICAT D'OCCUPATION** », l'alinéa suivant :

Un certificat d'occupation émis pour une résidence touristique est valide seulement pour l'année civile en cours où ledit certificat est délivré.

ARTICLE 3

Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 est amendé en ajoutant à la suite de l'item 4 du tableau 101 de l'article 101 intitulé « **TARIFS D'HONORAIRES ET DÉPÔTS RELATIFS AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION** », l'items 5 suivant :

TYPE DE PROJET	TARIF D'HONORAIRES APPLICABLE
5 ^o Résidence de tourisme	100 \$

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

John Saywell, maire
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier

Adoption du projet de règlement	11 juillet2017
Avis de motion	25 juillet2017
Consultation publique	
Adoption du règlement	
Certificat de conformité	
Entrée en vigueur	